2007-02404/

Muni-Express

BULLETIN D'INFORMATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES

N° 5 – 28 AVRIL 1998

La dématérialisation et l'inscription en compte des obligations municipales : un franc succès

Depuis sa mise en œuvre en août 1997, le projet de dématérialisation et d'inscription en compte des obligations municipales s'est avéré un franc succès. Destiné à simplifier la gestion de la dette municipale et à en réduire les coûts, le projet a su rallier en peu de temps l'adhésion de plus du deux tiers des emprunteurs municipaux sur obligations qui ont déjà accepté formellement de procéder à l'inscription en compte de leur dette existante.

En outre, depuis huit mois, plus d'un milliard de dollars de nouvelles émissions d'obligations inscrites en compte seulement ont été lancées sur le marché domestique. Le ministère des Affaires municipales est donc en mesure de dresser un bilan extrêmement positif de cette opération. Avant de présenter de façon plus détaillée ce bilan, il importe de rappeler brièvement la nature du projet et la problématique à laquelle il doit répondre.

Nature du projet et problématique

La dette obligataire des institutions municipales québécoises sur le marché canadien se chiffre à environ 9 milliards de dollars. Elle est répartie entre 217 emprunteurs comprenant notamment les municipalités les plus populeuses du Québec, les communautés urbaines, et les organismes publics de transport en commun. En août 1997, il existait plus d'un million de certificats physiques d'obligations municipales en circulation et 250 000 nouveaux certificats étaient imprimés chaque année. De 75 % à 80 % de ces certificats n'étaient pas remis à l'acheteur mais entreposés dans les voûtes des institutions financières principalement des courtiers en valeurs mobilières. Le maintien des titres physiques engendrait des coûts annuels de l'ordre de 9 millions de dollars pour les emprunteurs municipaux québécois. Il s'agissait principalement des frais d'impression et de livraison des titres, des frais de contrôle et de garde, des frais d'encaissement à l'échéance des certificats et des coupons d'intérêts, etc.

Le projet de dématérialisation et d'inscription en compte des obligations municipales consiste à éliminer les certificats physiques d'obligations entreposés dans les voûtes des institutions financières et à s'assurer que les nouveaux emprunts municipaux sur obligations ne comportent plus de certificats physiques payables au porteur. Ces certificats physiques sont remplacés par un certificat unique par échéance représentant la valeur totale de l'emprunt d'un organisme municipal pour une échéance donnée. L'obligation unique par échéance est inscrite et déposée à la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et immatriculée en son nom.

Les avantages de l'opération

La dématérialisation et l'inscription en compte des obligations municipales permettra, sur une période de cinq ans, d'éliminer la presque totalité du million de certificats physiques d'obligations municipales en circulation et de les remplacer par environ 6 000 certificats globaux détenus à la Caisse canadienne de dépôts de valeurs limitée. Pour les organismes municipaux, il s'agit d'une économie de l'ordre de 26 millions de dollars pour les cinq prochaines années et de 7 millions de dollars par année par la suite. Lors du lancement d'une nouvelle émission sans certificat physique, les économies réalisées seront particulièrement importantes et pourront atteindre 95 % des coûts encourus lors d'une émission conventionnelle.

Pour les investisseurs et détenteurs d'obligations, la dématérialisation représente une façon simple, sécuritaire et efficace d'effectuer des transactions. Ces personnes n'auront plus à se préoccuper de l'entreposage des titres physiques dans des coffrets de sécurité ou chez leur institution financière, ni des risques de vol ou de perte lors de leur transfert ou lors de l'encaissement du capital ou des coupons d'intérêts. De plus, l'inscription en compte est déjà utilisée par la presque totalité des émetteurs publics de titres (gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux, grandes corporations, etc.) et a fait ses preuves d'efficacité et de sécurité depuis plusieurs années sans compromettre d'aucune façon la qualité du placement.

À cet égard, les nouvelles obligations dématérialisées et inscrites en compte bénéficient du certificat de validité émis par le ministre des Affaires municipales et comportent la même sécurité financière pour les détenteurs que les obligations conventionnelles.

Bilan de l'opération relative aux nouvelles émissions

Le succès de l'opération dématérialisation et inscription en compte des obligations municipales était tributaire, en grande partie, de la volonté des organismes municipaux à adopter le nouveau régime d'inscription en compte pour les nouvelles émissions d'obligations. À cet égard, le succès fut complet : depuis le 10 août 1997, aucune nouvelle émission d'obligations municipales lancée sur le marché canadien ne comporte de certificats physiques payables au porteur. Au 31 mars 1998, 143 émissions représentant des emprunts totaux de 800 millions de dollars avaient déjà été lancées selon cette nouvelle formule. De plus, 36 autres émissions inscrites en compte d'une valeur globale de 232 millions de dollars étaient alors prévues au calendrier d'emprunt des prochains mois.

Le nouveau régime d'inscription en compte s'est imposé d'emblée auprès de tous les nouveaux emprunteurs municipaux et est devenu rapidement la norme. La réception des nouvelles obligations municipales inscrites en compte fut excellente sur les marchés financiers puisqu'elles ont continué de trouver rapidement preneur sans augmentation des coûts d'emprunt pour les organismes municipaux. Pendant cette même période, on n'a pas reçu de demandes formelles de la part des investisseurs pour le maintien des titres physiques lors d'une nouvelle émission. Il semble en effet que les acheteurs de titres municipaux s'adaptent très bien au nouvel environnement sans papier qui est actuellement mis en place.

Quant aux emprunteurs municipaux, ils ont vite constaté les économies qu'ils pouvaient réaliser grâce à cette nouvelle formule. Pour les seuls frais d'impression, les économies réalisées depuis août 1997 se chiffrent à environ 2,5 millions de dollars.

Nouvelles émissions d'obligations municipales par type d'émissions
Du 10 août 1997 au 31 mars 1998

	Émissions sans certificat		Émissions avec certificats	
	Nombre	Valeur (M $)	Nombre	Valeur (M $)
Émissions lancées	143	800	Aucune	S/O
Émissions inscrites au calendrier	36	232	Aucune	S/O
Total	179	1 032	Aucune	S/O

S/O : sans objet
Source : Direction des finances municipales

Gouvernement du Québec
Ministère des
Affaires municipales

Bilan de l'opération relative à la dette municipale existante

Plus des deux tiers des organismes municipaux ayant une dette obligataire, soit 150 sur 217, ont déjà adopté une résolution autorisant leur conseil à procéder à la dématérialisation et à l'inscription en compte de leur dette obligataire en cours. Quarante autres municipalités, dont les villes de Québec et de Montréal, ont également signifié au ministère des Affaires municipales leur accord de principe à entreprendre une telle démarche. Au total, 190 organismes municipaux représentant 99 % de la dette obligataire municipale émise sur le marché domestique ont opté pour la dématérialisation de leur dette existante. Par ailleurs, la dette obligataire de 20 municipalités arrive à échéance pendant l'année 1998, ce qui élimine la nécessité de procéder à son inscription en compte. Enfin, 7 municipalités doivent être contactées pour décision prochaine.

Soixante-dix-huit organismes municipaux ont déjà procédé à la dématérialisation et à l'inscription en compte de leur dette existante ou le feront d'ici le 11 mai prochain. Ces organismes représentent 67 % de la dette obligataire municipale sur le marché domestique. Il importe aussi de mentionner qu'au 13 avril 1998, un total de 390 000 certificats physiques d'obligations avaient été enregistrés, détruits ou placés en réserve à la Caisse canadienne de dépôts de valeurs. Ces certificats représentent une valeur consolidée de 3,1 milliards de dollars.

L' opération de dématérialisation et d'inscription en compte de la dette existante devrait se terminer à la fin août 1998 et toucher, à son terme, quelque 800 000 certificats d'obligations originellement détenus dans les voûtes des institutions financières. Quant aux 200 000 autres certificats détenus par des particuliers à leur domicile ou dans des coffrets privés, ils seront, en majeure partie, rachetés et retirés graduellement au cours des cinq prochaines années, soit à leur date normale d'échéance.

On trouvera ci-joint une liste des municipalités et organismes intermunicipaux qui ont déjà procédé à la dématérialisation et à l'inscription en compte de leur dette obligataire ou qui le feront d'ici le 11 mai 1998.

Information supplémentaire

Pour toute information relative à la dématérialisation et à l'inscription en compte d'une nouvelle émission ou de la dette en cours de votre municipalité ou de votre organisme, veuillez contacter M. Louis Lessard du Service du financement municipal au (418) 691-2010 ou M^me^ Antonella Spada, chargée des comptes à la Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée au (514) 848-6036.

Liste des municipalités et organismes intermunicipaux dont la dématérialisation et l'inscription en compte de leur dette existante est complétée ou le sera d'ici le 11 mai 1998

Organismes intermunicipaux (10)

- Communauté urbaine de Montréal
- Communauté urbaine de Québec
- Communauté urbaine de l'Outaouais
- Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal
- Société de transport de la Communauté urbaine de Québec
- Société de transport de la Ville de Laval
- Société de transport de l'Outaouais
- Administration régionale Kativik
- Régie de l'assainissement des eaux du Bassin de Laprairie
- Régie intermunicipale d'assainissement de Sainte-Adèle/Mont-Rolland

Municipalités (68)

Alma	Gatineau	Mascouche	Saint-Jean-Chrysostome
Anjou	Hull	Mirabel	Saint-Jean-sur-Richelieu
Beauport	Iberville	Mont-Royal	Saint-Lambert
Beaupré	Joliette	Montréal-Nord	Saint-Laurent
Bécancour	Jonquière	Pierrefonds	Saint-Léonard
Belœil	La Plaine	Pincourt	Sainte-Adèle
Bernières-Saint-Nicolas	La Tuque	Pointe-Claire	Sainte-Foy
Blainville	Lachine	Rimouski	Sainte-Julie
Boisbriand	LaSalle	Rivière-du-Loup	Salaberry-de-Valleyfield
Boucherville	Laval	Rouyn-Noranda	Sherbrooke
Brossard	Le Gardeur	Saint-Antoine	Sorel
Cap-de-la-Madeleine	Lévis	Saint-Basile-le-Grand	Terrebonne
Châteauguay	Longueuil	Saint-Bruno-de Montarville	Trois-Rivières
Delson	Loretteville	Saint-Constant	Trois-Rivières Ouest
Dorval	Lorraine	Saint-Eustache	Val-d'Or
Drummondville	Magog	Saint-Georges	Verdun
Gaspé	Malartic	Saint-Hubert	Westmount

Source : Caisse canadienne de dépôt des valeurs limitée.

Responsable de la publication

Arlette Fortin
Ministère des Affaires municipales
Direction des communications

20, rue Pierre-Olivier-Chauveau
4^e^ étage, Tour
Québec (Québec)
G1R 4J3

Internet
http://www.mam.gouv.qc.ca

(418) 691-2019

ISSN 0711-9933